



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E169306

VALABLE JUSQU'AU 20/06/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2008

Forme juridique : SARLU

Capital : 80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOURGES 2008B00043

Siret : 502 113 913 00037

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0028512

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 593567G1244000 / 001 501401/41

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 593567G1244000 / 001 501401/41

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/02/2024

Raison sociale : ANCELOT-LEPOLARD

LIEU-DIT LA PERLOTTE  
18230 ST DOULCHARD

Téléphone : 02 48 21 34 01

Portable : 06 08 07 72 46

Site Internet : qualibat.com

E-mail : direction@lepolard.com

Responsabilité légale :

LEPOLARD YANNICK GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	13/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	15/03/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Plombier)	13/07/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	13/07/2023
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	13/07/2023
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	13/07/2023
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS  
959, RUE DE LA BERGERESSE  
CS 70606  
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.